

CIIVISE

Commission Indépendante
sur l'Inceste et les Violences
Sexuelles faites aux Enfants

Paris, le 21 février 2025

Communiqué de presse

A l'occasion de l'ouverture du procès Le Scouarnec, la CIIVISE rappelle que les carrières pédocriminelles sont construites, non par des monstres, mais par des silences successifs de tous les témoins

Le procès du chirurgien Le Scouarnec s'ouvre lundi à Vannes, et va durer plusieurs mois. A cette occasion, la CIIVISE rappelle trois clés de compréhension qui appellent trois changements culturels considérables.

Les actes pédocriminels sont souvent sériels : ils ne s'arrêtent pas d'eux-mêmes. Il est donc primordial de les interrompre dès la première alerte. Ici, comme souvent, c'est un inceste qui ouvre à une série innombrable de crimes. Les premières violences sont restées dans la famille et n'ont pas fait l'objet de signalement : elles auraient dû être immédiatement transmises aux autorités judiciaires pour que le criminel soit arrêté.

Il n'y a pas de carrière pédocriminelle qui passe entièrement inaperçue. Tout au long des années, des témoins constatent et sont en mesure d'alerter, qu'ils soient dans l'environnement privé ou institutionnel. Ce sont les silences successifs de tous qui ont fabriqué cette série de crimes, et non un criminel hors norme érigé au statut de monstre. C'est à chaque témoin et *a fortiori* à chaque professionnel en responsabilité au sein d'une institution sanitaire, administrative ou judiciaire qu'il revient de d'agir.

A la fin de cette série de crimes, se tient un procès inhabituel, à la fois par le nombre de victimes et par l'horreur des actes qui seront jugés. Seule une particulière attention aux personnes victimes pendant le procès, une sollicitude et une bienveillance organisée envers elles, comme il a pu en exister dans les grands procès de terrorisme, constitue une réponse appropriée. Les institutions qui n'ont pas su protéger doivent épargner les souffrances supplémentaires aux victimes et pour cela, des moyens réels pour le procès sont indispensables. Car il ne s'agit pas de juger des violences privées, mais de réparer des violences permises et recouvertes de déni par toute une société.

Contact : Alice Casagrande, secrétaire générale de la CIIVISE,
alice.casagrande@sg.social.gouv.fr